



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES

PROCES-VERBAL

de la séance du 19 mai 2011 à 17h45

Auditoire 1S059

Présents : E. Huysecom, J. Lacour, D. Picard, L. Scapozza, A. Williams, M. Von Wyl, P.-A. Cherix, P.-Y. Morgantini, X. Perret, S. Rudaz, I. Gaponenko, M. Ischer, A. Luscher, J. Martone, E. Weisskopf, J. Moser, D. Perret, D. Storz

1. Excusés et invités

Les personnes suivantes sont excusées : P.-A. Carrupt, M. Gander, C. Renner.

2. Annonce des divers

Pas de divers

3. Adoption du procès-verbal du 31 mars 2011

Point 6 : M. Ischer souhaiterait qu'il soit mentionné que le vote était à l'unanimité.

4. Accès aux locaux sécurisés pour les stagiaires

Le Prof. Williams lit le mail que M. Gaponenko lui a envoyé. Il pense que les étudiants en master devraient avoir accès aux locaux hors horaires d'ouverture. Le Vice-doyen Lacour indique que le Décanat et la Commission de sécurité sont d'accord que ces étudiants aient un accès pendant la période de stage à condition que l'étudiant prenne l'engagement de suivre une formation contre le feu donnée par le STEPS. Le Prof. Scapozza ajoute que le STEPS souhaiterait que cette formation soit obligatoire pour tous les étudiants en 2^{ème} année.

M. Perret souhaiterait savoir si l'assurance couvrirait un problème survenu lorsqu'un étudiant se trouvait seul dans un laboratoire. Les avis divergent et une discussion s'engage. Le Vice-doyen Lacour propose que M. Magnenat se renseigne auprès de M. Buttin et que l'information soit communiquée lors de la prochaine séance.

5. Communications du Président

- Le Prof. Williams indique que les procès-verbaux ainsi que les ordres du jour ont été mis sur les pages web de la Faculté.
- Le Prof. Williams explique que le Service juridique a demandé quelques modifications du règlement général de la Faculté, à savoir :

Article 6 al. 5 : ajout de la phrase « Les délais fixés aux lettres c) et d) de l'art. 19 al. 1 ci-dessus sont alors adaptés et communiqués par écrit, par le doyen, à l'étudiant concerné. »

Article 12 al. 5 : ajout de la phrase « Il en informe l'étudiant. »

Article 13 al. 5 : ajout de la phrase « Il en informe l'étudiant. »

6. Communications du Doyen

- Le Prof. Lacour explique qu'une deuxième zone pour les micro-ondes a été installée avec 2 micro-ondes. Le troisième étant toujours en réparation. L'extension de la cafétéria devra être terminée pour la rentrée.
- Le Prof. Lacour indique que les travaux pour la microbiologie et les laboratoires de chimie organique sont en bonne voie et qu'ils devraient commencer d'ici la rentrée.

7. Proposition de modification du plan d'études du baccalauréat universitaire en physique

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (18 oui, 0 non, 0 abstention).

8. Discussion de la situation du corps intermédiaire

Le Prof. Picard précise que le questionnaire annexé à l'ordre du jour reflète ce que les professeurs en sciences souhaitent et que l'Assemblée de l'Université ne tranchera pas sur ces points.

Le Prof. Williams passe en revue les différents points du questionnaire annexé à l'ordre du jour et note les réponses des membres du Conseil.

Une discussion s'engage sur l'encadrement des doctorants. Le Prof. Williams propose que ce point fasse l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance.

9. Diffusion des informations auprès des trois corps

Les membres du Conseil participatif peuvent communiquer au secrétariat de la Faculté des messages pour transmission via Unilist au corps qu'ils représentent. Ces messages doivent être en rapport avec les activités du Conseil et peuvent inclure la recherche des candidats, la consultation en rapport avec un renouvellement etc. Selon les besoins, les messages peuvent être adressés aux différentes sections.

Il est soulevé le point sur les remplacements des étudiants qui quittent le Conseil. Le Prof. Williams explique que cette procédure n'est pas habituelle étant donné que les Statuts de l'Université n'ont toujours pas été acceptés. Le Prof. Picard indique que le Conseil d'Etat a toujours des réserves concernant le projet du Statut actuel, mais il pense qu'il sera accepté pour la rentrée. Il rappelle le point qui avait été soulevé lors de la dernière séance, à savoir la désignation d'un représentant du corps intermédiaire et du corps étudiants pour participer aux différentes commissions : commission de planification, commission de renouvellement et commission de nomination. M. Ischer pense qu'il faudrait qu'un cahier des charges de ces commissions soit fait afin de faciliter la désignation du représentant. Il est proposé que le Décanat établisse ce cahier des charges.

10. Présentation de la Vice-rectrice Anik DE RIBAUPIERRE

« Restructuration des bibliothèques »

Avant la présentation, la Vice-rectrice rappelle que le Rectorat avait proposé aux doyens de venir faire des explications sur différents points du Règlement du personnel si besoin est.

La Vice-rectrice explique la présentation jointe au présent procès-verbal.

Il est soulevé l'importance que les corps intermédiaires et étudiants soient représentés. M. Ischer répète qu'il faudrait qu'il y ait un petit descriptif afin de pouvoir désigner un représentant. La Vice-rectrice en prend bonne note.

11. Divers

- M. Ischer demande que les ordres du jour soient également envoyés à l'association des étudiants. Le Prof. Williams rappelle que les ordres du jour sont sur le site de la Faculté, mais est d'accord de l'envoyer à l'association.
- M. Ischer indique que le Datcha bar est ouvert tous les jeudi à tout le monde.

Après la séance, merci de remettre vos corrections manuscrites des règlements à la secrétaire ayant pris le procès-verbal, Lisette MARQUES LAMEIRA ou Gaëlle AUGÉ-FREYTAG, (ou lui envoyer par courrier interne)